

Journal des traducteurs Translators' Journal

Si Delphine était une bonne fiable, ma Dauphine peut-elle être une auto fiable ?

Gabriel Langlais

Volume 8, numéro 3, 3e trimestre 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061027ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061027ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Langlais, G. (1963). Si Delphine était une bonne fiable, ma Dauphine peut-elle être une auto fiable ? *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(3), 99–100. <https://doi.org/10.7202/1061027ar>

¶ Si Delphine était une bonne fiable, ma Dauphine peut-elle être une auto fiable ?

Je m'en souviens comme si c'était d'hier et pourtant je n'avais que six ou sept ans. Nous avions à Québec une vieille bonne qui nous avait vu naître et quand ma mère parlait d'elle à des amis, elle disait toujours : « Delphine est une bonne fiable ».

Et ce mot m'est resté dans l'esprit comme étant un mot bien français. Or, au cours de ma carrière journalistique et publicitaire j'eus souvent l'occasion d'avoir à traduire le « dependable » ou « reliable » anglais et chaque fois que j'employais le mot fiable, on me le reprochait.

Tout récemment, à une des réunions du Comité de linguistique de Radio-Canada auquel j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai soumis ce mot à l'étude après avoir fait à son sujet les recherches suivantes :

« Je ne vois pas de meilleur mot pour traduire le mot anglais « dependable » que le vieux mot fiable que les Québécois emploient encore couramment et je persiste à croire qu'il est indispensable à la langue française.

On ne trouve aucune trace de ce mot dans Robert ou Littré. Toutefois Larousse le définit comme suit : « Adj. — A qui l'on peut se fier ». Et Quillet : « Adj. — Digne de confiance ». Ces deux dictionnaires toutefois le font suivre de l'abréviation « Vx » c'est-à-dire archaïque. Que nous faut-il de plus pour remettre ce bon *vieux* mot en circulation ? Je propose au Comité de linguistique de le soumettre à *Vie et Langage* ».

Poursuivant mes recherches, j'ai retracé dans le Bulletin N° 52 de février 1962 de l'Office de linguistique de l'Académie Canadienne-française, au mot *fiabilité*, ce qui suit : « De l'adjectif fiable, courant au Canada mais inusité en France depuis le XVI^e siècle. La technique vient de tirer un néologisme pour exprimer ce que les Anglais appellent « realibility ». Il s'agissait de traduire par un mot la qualité d'un appareil (ou d'un groupe d'appareils) par les possibilités qu'il offre de remplir la mission pour laquelle il a été conçu, pendant une période donnée et dans des circonstances données. Il aura fallu un colloque international de techniciens et de linguistes pour découvrir que *fiable* dans le sens de *digne de foi* est dans Littré. Ce que nous disons des personnes, on pourra désormais le dire des choses ».

L'Académie canadienne-française a trouvé le mot fiable dans Littré, c'est plus que je n'ai pu faire moi-même.

Mon ami Robert Dubuc, secrétaire de rédaction du Comité de linguistique de Radio-Canada a eu l'amabilité d'écrire à *Vie et Langage* pour demander à cette institution parisienne de bien vouloir nous donner son opinion là-dessus. Voici la réponse qu'il a reçue du Secrétaire général de *Vie et Langage* :

« Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 11 mars.

Fiable, fiabilité sont de ces mots archaïques que le Canada a raison de con-

server. Ils ont été courants en France du XIII^e au XVI^e siècle. Ce sont là des titres de noblesse suffisants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

(signé) Jean Riveray
Le Secrétaire Général »

Ce n'est pas là ce qu'on appelle trancher le noeud gordien ! La France nous permet de le conserver ce cher mot *fiable*. Mais pourquoi le laisse-t-elle tomber ? Enfin, je pose respectueusement la question à tous ceux de mes collègues canadiens qui s'intéressent au mot *fiable* et à sa *fiabilité*... : Croient-ils vraiment que si Delphine était une bonne *fiable*, je puisse dire de ma Dauphine que c'est une voiture *fiable* ?

Gabriel LANGLAIS, Montréal



¶ DIRECTORATE et DIRECTOIRE

Celui qui veut traduire le terme *directorate*, pris dans le sens courant de « board of directors », ou « body of directors », suivant un autre dictionnaire, ne trouve pas facilement tous les homologues français dont il aurait besoin.

Dans une société commerciale, coopérative ou non, le *board of directors* se dit bien *conseil d'administration*. Mais, à l'intérieur d'un service gouvernemental déjà appelé *direction*, conformément à l'usage établi, ou dans un grand organisme de recherches indépendant, comment rendre l'expression *research directorate* lorsque cet organisme possède déjà un *conseil d'administration*, qu'on appelle parfois *Board of governors* ?

Aucun dictionnaire, autant que nous sachions, ne donne pour *directoire* un sens qui corresponde à la définition de *directorate* mentionnée plus haut. Il existe néanmoins pour ce cas un exemple bien connu et non récent d'emploi du terme *directoire* en France, au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Voyons le *Journal Officiel* du 3 novembre 1945 : "Un *directoire* choisi parmi les membres du Comité national assurera de façon permanente la direction scientifique du Centre. C'est à lui qu'il appartiendra notamment de coordonner les projets des sections et commissions, de fixer l'ordre d'urgence de leur réalisation et d'adapter à l'ensemble de ces travaux les ressources de l'établissement".

Le lecteur qui s'intéresserait particulièrement à la traduction de ce terme trouvera d'autres détails sur la composition et le rôle du *directoire* du CNRS dans la notice (pp. 6 et 21) que La Documentation Française consacrait à cet organisme en 1952, dans l'édition 1963 de la même notice (p. 8) ainsi que dans le *Rapport d'activité* 1961-1962 (pp. 55-56) du CNRS.

D'autres traducteurs auraient-ils des notes à communiquer sur le même sujet ?

D. FORTIN

